



Création micro entreprise et CSP

Par Ludoconan

Bonjour,

Je vais être licencié économique, j'ai le droit au csp, la signature se fait le 17 janvier prochain, et j'ai ensuite 21 jours pour accepter celui-ci.

Or je souhaiterai créer un statut d'auto entrepreneur avant cette signature, sinon je perdrai mes droits.

Nous sommes le 07 janvier et je pose la question de savoir si j'aurais le temps ou pas. je ne sais pas trop qui contacter pour avoir des renseignements sérieux.

Merci pour vos réponses.

Bonne journée.

Ludo